

## Rubrique aux aînés #5

### Comité MADA (Municipalité Amie des Aînés)

Tous les mois, il nous fera plaisir de vous informer sur les services communautaires pouvant répondre à différents besoins exprimés par les aînés de notre municipalité.

Membres : Michèle Guindon, Aline Germain, Yvan Hamelin, Claudette Béland, Richard Lavallée, Marie Voyer, Julie Ricard, Yvon Bourassa.



### **GAMME D'HÉBERGEMENT POUR LES AÎNÉS**

Cette rubrique est un résumé de tous les types d'hébergement disponibles aux aînés, après votre domicile. Les rubriques qui suivront détailleront chacun de ces types d'hébergement.

Hébergement «à domicile»: La démarche pour ce type de logement se fait directement par l'aîné ou ses proches.

A) HPR (Habitations pour Personnes Retraitées) gérés par l'Office Municipal d'Habitation (OMH); ce type d'appartement est offert dans la municipalité et le coût du loyer mensuel est en fonction du revenu.

Adresse: HPR Place de l'Érablière, 11, rue Lavallée, Lac-Aux-Sables. Tél : (418) 336-2079

B) Coopérative de Solidarité Hébergement de St-Rémi du Lac-aux-Sables: appartements pour retraités, avec services en commun, gérés par le conseil d'administration de la Coopérative.

Adresse : 386, rue Lavallée, Lac-aux-Sables. Tél : (418) 336-1422

C) Hébergement de type «Chambres et Pension»: ce type d'hébergement couvre le gîte et les repas et est du ressort complet du locataire; cependant, un bail devrait être signé (Régie des Loyers) qui protégerait le locateur eu égard à la liste de prix pour les services disponibles; il n'y a pas de crédit d'impôt pour ce type de ressource.

D) Résidence des Sablois : Les Résidences pour Personnes Aînées (RPA) souvent appelées Résidences privées, ont l'obligation d'être «certifiées» par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux. Cette certification est renouvelable tous les trois ans. Un crédit d'impôt est disponible pour les 70 ans et plus.

Adresse: 800, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables. Tél: (418) 336-3030

#### 2. Hébergement considéré comme Ressource non-institutionnelle (RNI):

Ce sont des lits qui appartiennent au Centre de Santé et de services sociaux (CSSS) de la région, suite à un contrat avec une Ressource Intermédiaire et qui sont situés dans la communauté. La démarche d'admission se fait par une évaluation de la condition de santé de l'aîné, souvent par une travailleuse sociale, afin de trouver le meilleur hébergement approprié à sa condition. Il y a une contribution financière de la personne hébergée.

Adresse: Il y a deux Résidences Intermédiaires (St-Tite et Ste-Thècle) et une Résidence de Type Familiale (St-Adelphe).

#### 3. Hébergement.

Quand la perte d'autonomie est trop importante pour demeurer chez soi, il y a à la disposition des adultes et aînés un réseau d'établissements publics d'hébergement.

A) Le Centre d'Hébergement et de Soins de longues Durées (CHSLD); pour l'admission, il faut une évaluation de la condition de l'aîné, souvent fait par une travailleuse sociale. C'est habituellement une clientèle ayant des problèmes moteurs ou cognitifs, et qui doit être hébergée pour une longue durée. Il y a contribution financière de l'aîné, habituellement pour les frais reliés à l'hébergement, les services de santé étant gratuits.